



COMPTE RENDU
du Conseil Municipal du mardi 09 juin 2020
à 18 h 30

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SIGOYER, convoqué en date du 02 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur HERNANDEZ Michel, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Présents : HERNANDEZ Michel - AUDIBERT Charly - GAUDIN Thierry - CHAUD Gérald - DE LEEUW Marc - CASSINELLI Corinne - JAUBERT Alain - RANQUE Roseline - HEGOT Corine - MALARTRE Carine - POMMET Gilbert

Excusé : 0 **Absent** : 0 **Secrétaire de séance** : CHAUD Gérald

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués communaux
- Création et composition des commissions communales
- Délégations du conseil municipal au Maire
- Contrat d'entretien de l'installation UV du réservoir du Château
- Questions diverses

18/2020

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu en début de mandat, de désigner les membres du conseil municipal qui représenteront la commune auprès des organismes extérieurs à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

RELATIONS EXTERIEURES

* <u>A.Ge.D.I.</u>		- A prendre à postériori
* <u>Correspondant DEFENSE</u>		- POMMET Gilbert
* <u>Correspondant intempéries ERDF</u>		- JAUBERT Alain
* <u>I.T. 04 (Ingénierie des Territoire)</u>		- HEGOT Corine
* <u>SIVU D'IRRIGATION</u>	Titulaires	- AUDIBERT Charly
<u>LA MOTTE-TURRIERS</u>		- HERNANDEZ Michel
	Suppléants	- GAUDIN Thierry
		- CHAUD Gérald
* <u>O.I.T.</u>	Titulaire	- CASSINELLI Corinne
	Suppléant : "+	- MALARTRE Carine
* <u>REGROUPEMENT SCOLAIRE</u>	Titulaire	- MALARTRE Carine
	Suppléant	- HERNANDEZ Michel *
<u>S.D.E.</u>	Titulaire	- AUDIBERT Charly
	Titulaire	- HERNANDEZ Michel
	Suppléant	- CHAUD Gérald
* <u>SECURITE ROUTIERE</u>		- POMMET Gilbert
* <u>SIAG</u>	Titulaire	- POMMET Gilbert
	Suppléant	- HERNANDEZ Michel

* <u>Commission Irrigation Réseau</u> Vaumeilh-Valernes-Sigoyer	Titulaire de droit Délégué	- HERNANDEZ Michel - AUDIBERT Charly
* <u>SMAVD</u>	Titulaire Suppléant	- RANQUE Roseline - HEGOT Corine

19/2020

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AU SIVU D'IRRIGATION DE LA MOTTE-TURRIERS

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Sivu d'Irrigation de la Motte-Turriers. Il rappelle que les délégués élus s'engagent à participer aux conseils syndicaux (2 ou 3 par an) qui ne pourront pas se tenir si le quorum n'est pas atteint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à la désignation :

Titulaires :

- AUDIBERT Charly
- HERNANDEZ Michel

Suppléants :

- GAUDIN Thierry
- CHAUD Gérald

20/2020

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE à la commission particulière d'irrigation du réseau de Vaumeilh-Valernes-Sigoyer

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le règlement d'irrigation du Sivu d'irrigation de la Motte-Turriers stipule que « chaque commission d'irrigation sera composée d'au moins six membres, renouvelables tous les six ans, ayant la qualité d'exploitants agricoles, le Maire et un délégué communal étant membres de droit ».

Il informe qu'il est donc nécessaire d'élire, en plus du Maire, un délégué à l'irrigation représentant la commune de Sigoyer au sein de la commission particulière d'irrigation du réseau d'irrigation de Vaumeilh-Valernes-Sigoyer

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu pour le poste de délégué à l'irrigation au sein de la commission particulière du réseau de Vaumeilh-Valernes-Sigoyer :

- M. AUDIBERT Charly : 11 (onze) voix

M. AUDIBERT Charly ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué à l'irrigation au sein de la commission particulière du réseau de Vaumeilh-Valernes-Sigoyer.

21/2020

Objet : Désignation des délégués Syndicat D'Energie 04 au secteur de La Motte du Caire

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège de La Motte du Caire. Les communes doivent désigner leurs représentants selon les modalités suivantes :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**
- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

Ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de La Motte du Caire et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du SDE 04.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à la désignation :

Titulaires :

- AUDIBERT Charly
- HERNANDEZ Michel

Suppléants :

- CHAUD Gérald

22/2020

OBJET : NOMINATION DU CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer un correspondant « défense ».

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Gilbert POMMET, conseiller municipal, retraité personnel civil travailleur de l'Etat, domicilié : Le Village 04200 SIGOYER, comme correspondant défense de la commune de Sigoyer.

23/2020

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 04

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale a été créée en 2016. Ses missions d'assistance proposées consistent à intervenir sur différents champs de compétences (eau potable, assainissement et voirie) et à proposer plusieurs types d'intervention (Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage notamment) en fonction du besoin de la collectivité, de l'éventuelle offre privée et de l'expertise que l'Agence pourra amener aux adhérents.

L'assistance apportée aux adhérents s'inscrit, dans le cadre d'un régime de prestations intégrées dites « in house » et, par voie de conséquence, exonérées de mise en concurrence.

L'Agence pour mener à bien ses missions, s'appuie sur une mutualisation de services. Cette disposition concerne essentiellement le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence en ce qui concerne les moyens humains et matériels de ladite structure.

La Commune de Sigoyer y adhérant, il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de cette agence.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu pour le poste de déléguée :

- Corine HEGOT 11 (onze) voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

24/2020

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Aérodrome de Sisteron-Vaumeilh

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner deux nouveaux délégués auprès du SIAG de l'aérodrome de Sisteron-Vaumeilh. Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu pour les postes de délégués :

- Gilbert POMMET 11 (onze) voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.
- Michel HERNANDEZ : 11 (onze) voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

25/2020

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, auprès de l'Office Intercommunal du Tourisme, suite aux dernières élections municipales,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu pour le poste de titulaire :

- Mme. CASSINELLI Corinne : 11 (onze) voix

A obtenu pour le poste de suppléant :

- Mme MALARTRE Carine : 11 (onze) voix

Mme CASSINELLI Corinne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire

Mme MALARTRE Carine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

26/2020

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLEANT AUPRES DU SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance)

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, auprès du SMAVD, suite aux dernières élections municipales,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu pour le poste de titulaire :

- Mme. RANQUE Roseline : 11 (onze) voix

A obtenu pour le poste de suppléant :

- Mme. HEGOT Corine : 11 (onze) voix

Mme. RANQUE Roseline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Mme. HEGOT Corine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

27/2020

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES ET DES SUPPLEANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu en début de mandat, de désigner les membres du conseil municipal qui composent les différentes commissions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

COMMISSIONS COMMUNALES

Eau

- CHAUD Gérald
- JAUBERT Alain
- AUDIBERT Charly

Finances

- DE LEEUW Marc
- GAUDIN Thierry
- CHAUD Gérald
- AUDIBERT Charly

Voirie

- HEGOT Corine
- CASSINELLI Corinne
- JAUBERT Alain

Travaux et Aménagements urbains

Bâtiments communaux

- DE LEEUW Marc
- CASSINELLI Corine
- JAUBERT Alain

Salle Polyvalente

- POMMET Gilbert
- HERNANDEZ Michel
- MALARTRE Carine

Urbanisme environnement et développement durable

- HEGOT Corine
- JAUBERT Alain
- CASSINELLI Corinne
- DE LEEUW Marc

Animations culturelles et Vie au Village

- MALARTRE Carine
- POMMET Gilbert
- GAUDIN Thierry

Information, site internet et communication

- POMMET Gilbert
- MALARTRE Carine

Agriculture forêt chasse et pêche

- CHAUD Gérald
- JAUBERT Alain

Appel d'Offres (composée de trois membres titulaires et trois suppléants du conseil municipal en plus du maire.)

Titulaires : DE LEEUW Marc – CASSINELLI Corine – JAUBERT Alain

Suppléants : HEGOT Corine – POMMET Gilbert – CHAUD Gérald

28/2020

Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
 - 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
 - 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal (par exemple : de 2500 € par droit unitaire*), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
 - 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - 6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal (par exemple: de 10 000 € par sinistre*);

13° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

14° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500.00 € ;

15° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

16° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

17° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

29/2020

Objet : Contrat d'entretien de l'installation UV du réservoir du château

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'il a reçu la proposition de contrat d'entretien de l'installation UV pour la désinfection de l'eau potable, au niveau du réservoir du château. Il donne lecture de la proposition faite par l'entreprise SOPEI des Mées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la signature du contrat annexé à la présente délibération, pour un montant annuel de 845.50 € HT soit 1 014.60 € TTC qui sera révisé annuellement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société Sopei.

Questions diverses :

Mme MALARTRE Carine informe les membres du conseil qu'elle a été contactée pour connaître le sentiment du conseil, quant à l'éventuelle tenue d'un marché de producteurs locaux itinérant (tournant sur les quatre villages voisins). Le conseil émet un avis favorable à cette éventualité.

La date de la première réunion de la commission des finances est fixée au 02/07/2020 à 14 h00 pour l'élaboration des projets de budgets primitifs.

La séance levée à 20 heures 00.

Le Maire, Michel HERNANDEZ

Les conseillers municipaux